



Déclaration préalable de la FSU à la FSSSCTD de l'Allier, 29/06/23.

Beaucoup d'évolutions récentes vont sans aucun doute impacter le rôle des instances d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail des personnels de l'Éducation nationale.

L'allongement de l'âge du départ en retraite vers les 64 ans et les 43 annuités ; la politique de réduction de l'offre de service public entraînant des mesures de carte scolaire, particulièrement sensibles dans notre département cette année ; les suppressions annoncées de séries et les reconversions annoncées pour les personnels des Lycées Professionnels ; le recours croissant à des personnels contractuels précaires ; l'absence de tout progrès dans la précarité et la pauvreté des AESH à laquelle s'ajoute la menace d'une dissolution de leur métier dans une fonction amalgamant AESH et AED sous l'intitulé ronflant d' "Accompagnateurs de la Réussite Éducative" ; l'absence de toute revalorisation salariale sérieuse à l'encontre de la promesse présidentielle de campagne d'une revalorisation de 10%, pour tous, sans conditions, en janvier 2023 ; la pression contre le contenu des métiers et les statuts des personnels à travers le "Pacte" et ses différentes "Briques" ; la toute récente découverte présidentielle qu'en France le problème des enfants et des jeunes des milieux défavorisés serait qu'ils ont trop de vacances : l'ensemble de ces facteurs généraux se concrétisent et vont se concrétiser comme autant de facteurs de stress, de souffrance au travail, de situations conflictuelles.

Dans ces conditions, le rôle des FSSSCTD soit va aller croissant, et va demander un investissement et un engagement institutionnel importants, soit va buter sur l'inertie administrative et, quelle que soit la volonté réelle de tel ou tel à tel ou tel échelon de prendre en compte les situations humaines, va aboutir à ce que les bonnes résolutions restent lettres mortes et, parfois, à ce que des personnels en danger soient dans les faits abandonnés par leur employeur.

Plusieurs des dossiers soumis à la présente réunion de la FSSSCTD de l'Allier indiquent à notre avis que ce seuil est atteint ou en voie de l'être.

C'est pourquoi la FSU rappelle sa revendication d'abrogation de la loi dite de transformation de la Fonction publique et demande une prise en compte prononcée, pour 2023-2024, des moyens et des demandes formulées par les représentants du personnel dans la présente instance.